



Fiche N° 2

Concept d'adaptation aux effets du changement climatique



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Fonds climat et énergie

fce@mev.etat.lu

Réservé au Ministère
Dossier numéro MECB :

Avis important :

Toute demande incomplète ne pourra être instruite et sera retournée intégralement au requérant.

Par la présente fiche annexe au formulaire de demande « Partie porteur de projet » sont indiqués les **aspects financiers** pour la réalisation d'un concept d'adaptation aux effets du changement climatique. Elle est à remplir par la personne responsable du projet.

Référence légale : « Loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat »

1. Informations sur le bureau d'études

Nom du bureau
d'études :

Personne de contact :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

2. Coûts de la réalisation de l'étude

Les coûts sont à indiquer hors tva.

Coûts de l'étude (selon devis) :

€

3. Informations concernant l'étude

S'agit-il de la première demande de subside pour cette mesure ?
(Une demande ne peut être introduite que tous les 5 ans)

Oui

Non

Si non, date d'introduction de la dernière demande :

L'étude couvre le contenu obligatoire ?

(Il s'agit du contenu minimal précisé dans le guide pratique)

Oui

Non

L'étude couvre du contenu additionnel et optionnel :

Oui

Non

(Si oui, préciser brièvement lequel :

)

4. Déclarations

Le (la) soussigné(e) déclare :

1. **avoir pris connaissance des dispositions du guide pratique** (entre autre de la disposition que la commune ne peut introduire qu'une demande tous les 5 ans dans le cadre de cette mesure) ;
2. avoir observé tous les éléments pertinents pour pouvoir considérer la présente fiche annexe comme complète, à savoir que **la fiche est dûment remplie et que les annexes énumérées ci-après sont concluantes.**

Fait à :

le :

Signature et cachet du déclarant (ou signature digitale) :

5. Annexes

(annexes jointes à la présente demande)

Décision officielle de la commune, du syndicat intercommunal ou de l'établissement public/d'utilité publique portant sur la réalisation de l'étude

Devis détaillé

Objet et description de l'étude à réaliser démontrant que tous les points obligatoires (contenu minimal) repris dans le descriptif seront traités